

DAD

o.301.F.(3) - MAT/SED

3003 Berne, le 17 juillet 1992

Contribution pour le Wochentelex (pour la partie 2)

Visite de travail à Berne de Mme C. Tasca, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères de la République française, chargée de la Francophonie et des Relations culturelles extérieures, le 13 juillet 1992

Présidés du côté suisse par le Secrétaire d'Etat J. Kellenberger (à la tête d'une délégation formée du Directeur et de représentants de la DOI, de la Direction politique - Div. pol. I -, de notre Ambassade à Paris, de l'OFCOM/DFTCE et de l'OFC/DFI), les entretiens sur lesquels cette visite était centrée ont donné une consécration de haut niveau à la coopération bilatérale entre la Suisse et la France dans les domaines de compétence de Mme Tasca - qui exerce ses fonctions auprès du Ministre R. Dumas, appartenant elle-même aussi au gouvernement français.

Volet francophonie.

Le Secrétaire d'Etat Tasca a souligné le prix que Paris attache à l'engagement de la Suisse dans la coopération multilatérale francophone en général, et à l'appui reçu de la Suisse pour la maîtrise de la dimension N-S de cette coopération en particulier, exprimant ainsi la reconnaissance des autorités françaises pour notre attitude très claire à cet égard. La préparation du prochain Sommet (qui se tiendra l'an prochain à l'île Maurice) préoccupe la France, non seulement sous l'angle programmatique (nécessité de cibler l'action du Mouvement de la francophonie pour éviter un saupoudrage dommageable à son impact, et ceci dans les secteurs prioritaires que représentent l'éducation, la communication et la coopération juridique et judiciaire pour l'édification de l'Etat de droit), mais aussi sous l'angle financier (le choix de l'île Maurice posant évidemment de sérieux problèmes de financement du Sommet lui-même). Mme Tasca a fait appel à cet égard à l'appui de la Suisse - demande présentée comme un appel de principe à notre engagement pour la préservation du caractère multilatéral du Mouvement. Le Secrétaire d'Etat Kellenberger s'est engagé à informer la France de la position et des possibilités de la Suisse dès qu'elles auront été déterminées par le Conseil fédéral - cet automne. Du côté suisse, l'accent a été mis de manière générale sur notre attachement à la langue française comme véhicule de culture, et d'autre part sur la gestion des critères d'admission au Mouvement (nous plaidons comme l'on sait pour une certaine rigueur dans ce domaine). L'approche française demeure dictée par des considérations politiques - nécessité de permettre un renouvellement et une modernisation du Mouvement tout en gardant sa direction et son sens -, procédant d'une vision certainement dynamique mais aussi relativement floue du Mouvement de la francophonie. Les



possibilités de développement de TV-5 ont enfin fait l'objet d'un échange de vues approfondi.

Volet relations culturelles extérieures.

Du côté suisse, le Directeur de la DOI, l'Ambassadeur Nordmann, a abordé la question de l'évolution d'Eurêka audiovisuel qui se pose - après la récente Conférence ministérielle d'Helsinki - essentiellement en termes d'accroissement des moyens financiers investis dans la coopération audiovisuelle européenne. Mme Tasca, qui partage les préoccupations suisses en la matière, n'entrevoit cependant pas de développement notable à cet égard, doutant qu'un tel accroissement (qui permettrait de marginaliser Eurêka audiovisuel par rapport aux programmes de coopération déjà bien en place, comme Eurimages par exemple) soit faisable. Sur le plan bilatéral, le Secrétaire d'Etat Kellenberger a exprimé le souhait d'une information régulière réciproque sur les développements concrets en matière d'espace audiovisuel. Mme Tasca a admis que les incidences transfrontalières de certaines décisions françaises devaient être prises en compte par les autorités françaises compétentes et être suivies sur la base de la reprise des contacts bilatéraux en matière de coopérations culturelle et scientifique, sans dissimuler que la complexité des structures du côté français limite ces possibilités d'intervention.

Survenant juste après des entretiens culturels bilatéraux à Berne (3 juillet 1992 - Délégation française dirigée par l'Ambassadeur Bayens, Délégué du Directeur général de la coopération culturelle, scientifique et technique au Quai d'Orsay; Délégation suisse dirigée par le Directeur de la DOI, ayant à ses côtés le Directeur de Pro Helvetia, des représentants de l'OFC, de la CDIP et les collaborateurs en charge du dossier à l'Ambassade et à la DOI) et des entretiens audiovisuels à Paris (20 juin), la visite du Secrétaire d'Etat Tasca a, enfin, permis de faire le point de la coopération entre la Suisse et la France dans le secteur des relations culturelles extérieures - coopération dont l'état est jugé très satisfaisant par Mme Tasca qui s'est référée en particulier à l'excellent travail réalisé lors de la visite Bayens. Le Secrétaire d'Etat Kellenberger et l'Ambassadeur Nordmann ont, pour leur part, exprimé à la fois la satisfaction de la Suisse après la reprise du dialogue bilatéral à haut niveau et souligné l'importance attachée à un suivi aussi concret que possible - pour lequel Mme Tasca a assuré que la France entendait également s'engager.